

Le Barreau du Québec
États financiers
aux 31 mars 2013 et 2012
et au 1^{er} avril 2011

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Fonds général	
Revenus et dépenses	5
Surplus réservés	6
Surplus investis en immobilisations et surplus libres	7
Situation financière	8
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	9
Déficit et surplus investis en immobilisations	10
Situation financière	11
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	12
Surplus investis en immobilisations et surplus	13
Situation financière	14
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	15
Situation financière	16
Fonds d'autoprotection	
Revenus et dépenses, et surplus réservés et déficit	17
Situation financière	18
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	19
Situation financière	20
Situation financière cumulée	21
Revenus et dépenses cumulés	22
Flux de trésorerie cumulés	23
Notes complémentaires	24 - 54



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Barreau du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière cumulée et les états de la situation financière des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, d'autoprotection et d'indemnisation aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011 et l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus libres du fonds général, les états des revenus et dépenses et des déficit et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et surplus du fonds d'opérations de l'immeuble, les états des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale et d'indemnisation, l'état des revenus et dépenses, et surplus réservés et déficit du fonds d'autoprotection, et l'état des flux de trésorerie cumulés pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 23 mai 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Le Barreau du Québec
Fonds général
Revenus et dépenses

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>		<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$		\$	\$
REVENUS			DÉPENSES		
Cotisations (note 4)	23 526 286	20 997 396	Protection du public et contrôle de la profession		
Formation continue obligatoire	3 756 172	2 639 383	Syndic	7 435 629	7 220 716
Vente de publicité – Journal Barreau et site Internet	856 528	956 132	Inspection professionnelle	2 155 357	1 802 050
Registre des testaments	804 735	756 230	Greffes et registrariat	2 131 117	1 995 018
Congrès	707 766	694 949	Recherche et législation	298 067	273 998
Revenus nets de placements (note 24)	617 555	346 167	Formation continue obligatoire	<u>2 860 524</u>	<u>2 668 564</u>
Honoraires de gestion	378 554	555 678	Communications et services aux membres	<u>14 880 694</u>	<u>13 960 346</u>
Services urgence-avocat	108 612	113 486	Communications et publicité institutionnelle	2 271 514	1 809 188
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	268 035	186 342	Journal Barreau	853 446	848 449
Mobilité de la main-d'œuvre	249 922	214 296	Développement et soutien à la profession	<u>1 092 793</u>	<u>1 113 180</u>
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	108 591	106 714	Dépenses institutionnelles	<u>4 217 753</u>	<u>3 770 817</u>
Revenus divers	196 874	201 768	Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 480 496	1 223 475
Total des revenus	<u><u>31 579 630</u></u>	<u><u>27 768 541</u></u>	Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 221 004	1 089 733
			Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	<u>892 745</u>	<u>831 638</u>
			Contributions et projets spéciaux	<u>3 594 245</u>	<u>3 144 846</u>
			Remboursements avocats parents	<u>67 816</u>	<u>31 794</u>
			Frais généraux	<u>228 150</u>	<u>253 375</u>
			Direction générale, Service du contentieux et exercice illégal	2 764 317	2 156 966
			Finances, ressources matérielles et inscriptions et cotisations annuelles	2 075 001	1 952 598
			Technologies de l'information	2 175 112	1 993 417
			Ressources humaines	603 763	637 230
			Gestion de l'information	<u>516 044</u>	<u>522 674</u>
			Moins : frais généraux et dépenses institutionnelles répartis	8 134 237	7 262 885
			Plus : allègement de frais généraux à l'École du Barreau	1 105 675	1 091 426
				<u>(150 000)</u>	<u>6 171 459</u>
			Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>30 167 220</u>	<u>27 332 637</u>
				<u>1 412 410</u>	<u>435 904</u>

Le Barreau du Québec
Fonds général
Surplus réservés

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

				2013-03-31	2012-03-31
	Variations de la charge de retraite	Projet informatique en nouvelles technologies de l'information	Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	500 000	100 000	1 216 971	1 816 971	1 300 000
Virement au fonds d'opérations de l'immeuble			237 000	237 000	
Virement aux surplus libres					100 000
	-	-	237 000	237 000	100 000
	500 000	100 000	979 971	1 579 971	1 200 000
Virement des surplus libres		350 000		350 000	400 000
Virement du fonds d'études juridiques					216 971
Solde à la fin	500 000	450 000	979 971	1 929 971	1 816 971

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds général
Surplus investis en immobilisations et surplus libres

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

				2013-03-31	2012-03-31
	Libres				
	Investis en immobilisations	Gains non réalisés (pertes non réalisées)	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début					
Solde déjà établi	2 517 885	98 145	3 415 231	3 513 376	6 031 261
Incidence de la transition (note 3)		(98 145)	308 276	210 131	252 000
Solde redressé	2 517 885		3 723 507	3 723 507	6 241 392
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(984 196) (a)		2 396 606	2 396 606	1 412 410
Contribution du fonds d'études juridiques – Formation continue obligatoire					602 350
Virement des surplus réservés					100 000
	1 533 689	–	6 120 113	6 120 113	7 653 802
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	922 057		(922 057)	(922 057)	
Virement aux surplus réservés			(350 000)	(350 000)	(400 000)
Solde à la fin	2 455 746	–	4 848 056	4 848 056	7 303 802
	6 641 392		6 641 392	6 641 392	6 641 392

(a) Ce montant représente la radiation et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds général
Situation financière

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

	2013-03-31	2012-03-31	2011-04-01
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	6 047 819	1 757 686	1 152 826
Débiteurs (note 5)	907 145	914 395	757 487
Avances à d'autres fonds et entités (notes 6 et 23)	3 115 869	2 948 317	1 034 394
Frais payés d'avance	780 750	748 358	198 734
Placements (note 7)	20 925 121	19 083 565	16 246 547
	<u>31 776 704</u>	<u>25 452 321</u>	<u>19 389 988</u>
Long terme			
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités précises d'encaissement	852 110	1 043 930	1 235 749
Placements (note 7)	4 134 464	6 083 070	9 719 924
Charges de retraite payées d'avance (note 22)	1 185 819	204 025	
Immobilisations corporelles (note 8)	1 281 721	1 150 916	995 766
Immobilisations incorporelles (note 8)	1 174 025	1 366 969	1 049 061
	<u>40 404 843</u>	<u>35 301 231</u>	<u>32 390 488</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	5 098 911	4 333 703	4 856 327
Provision pour vacances à payer	1 138 055	1 035 982	863 037
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 706 705	1 789 255	1 671 493
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	3 758 078	3 845 414	3 139 138
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 284 515	3 715 927	3 392 793
Cotisations à remettre à l'Office des professions	277 491	282 443	292 869
Cotisations reportées	10 283 184	10 284 815	9 045 951
Revenus reportés	340 003	565 727	210 015
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	110 250	116 730	113 070
Dus à d'autres fonds et entités (notes 10 et 23)	1 041 611	1 140 605	1 246 560
	<u>31 038 803</u>	<u>27 110 601</u>	<u>24 831 253</u>
Long terme			
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267	132 267	132 267
Charges de retraite à payer (note 22)			623 830
	<u>31 171 070</u>	<u>27 242 868</u>	<u>25 587 350</u>
SURPLUS			
Surplus investis en immobilisations	<u>2 455 746</u>	<u>2 517 885</u>	<u>2 044 827</u>
Surplus réservés – Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	<u>979 971</u>	<u>1 216 971</u>	<u>1 000 000</u>
Surplus réservés – Variations de la charge de retraite	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>	<u>200 000</u>
Surplus réservés – Projet informatique en nouvelles technologies de l'information	<u>450 000</u>	<u>100 000</u>	<u>–</u>
Surplus réservés – Authentification de dépôt électronique	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>100 000</u>
Surplus libres			
Non affectés	4 848 056	3 723 507	3 458 311
	<u>4 848 056</u>	<u>3 723 507</u>	<u>3 458 311</u>
	<u>9 233 773</u>	<u>8 058 363</u>	<u>6 803 138</u>
	<u>40 404 843</u>	<u>35 301 231</u>	<u>32 390 488</u>

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Revenus et dépenses

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	2 504 835	2 251 411
Annonces et abonnements	102	6 382
Revenus nets de placements (note 24)	<u>55 326</u>	<u>51 189</u>
	<u>2 560 263</u>	<u>2 308 982</u>
Dépenses		
Recherche et législation	843 737	772 040
Centre de documentation	200 968	178 269
Publicité et promotion		101 234
Subventions aux organisations liées (note 23)	1 568 341	1 382 444
Projets spéciaux	119 158	203 664
Gestion des comptes en fidéicomis	202 875	230 851
Frais généraux	<u>475 760</u>	<u>436 886</u>
	<u>3 410 839</u>	<u>3 305 388</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	<u>(850 576)</u>	<u>(996 406)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Déficit et surplus investis en immobilisations

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

				2013-03-31	2012-03-31
	Gains non réalisés (pertes non réalisées)	Réservés	Investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus (déficit) au début					
Solde déjà établi	75 515	(385 438)	262 725	(47 198)	1 715 743
Incidence de la transition (note 3)	(75 515)	89 329		13 814	16 600
Solde redressé	—	(296 109)	262 725	(33 384)	1 732 343
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble		50 000		50 000	50 000
Contribution au fonds général – Formation continue obligatoire					(602 350)
Virement au fonds général					(216 971)
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses		(785 628)	(64 948) ^(a)	(850 576)	(996 406)
Surplus (déficit) à la fin	—	(1 031 737)	197 777	(833 960)	(33 384)

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Situation financière

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	34 091	189 984	430 174
Débiteurs (note 11)	4 898	3 584	374 317
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande	140 000	140 000	140 000
Avance au fonds d'opérations de l'immeuble (note 23)	26 963	45 833	50 000
Frais payés d'avance			37 698
	<u>205 952</u>	<u>379 401</u>	<u>1 032 189</u>
Long terme			
Placements (note 12)	994 085	940 492	892 430
Charges de retraite payées d'avance (note 22)	45 618	13 533	
Immobilisations corporelles (note 8)	10 732	21 462	52 326
Immobilisations incorporelles (note 8)	187 045	241 263	603 748
	<u>1 443 432</u>	<u>1 596 151</u>	<u>2 580 693</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	212 592	271 012	365 993
Cotisations reportées	155 242		
Provision pour vacances à payer	23 761	46 533	97 051
Revenus reportés			292 616
Dus au fonds général (note 23)	1 882 665	1 297 176	48 874
Dus à l'École du Barreau (note 23)	1 907	1 907	459
Dus à la Fondation du Barreau du Québec (note 23)	1 225	12 907	2 380
	<u>2 277 392</u>	<u>1 629 535</u>	<u>807 373</u>
Long terme			
Charges de retraite à payer (note 22)			40 977
	<u>2 277 392</u>	<u>1 629 535</u>	<u>848 350</u>
SURPLUS (DÉFICIT)			
Surplus réservés (déficit)	(1 031 737)	(296 109)	859 298
Surplus réservés – Développement de la formation continue obligatoire			216 971
Surplus investis en immobilisations	197 777	262 725	656 074
	<u>(833 960)</u>	<u>(33 384)</u>	<u>1 732 343</u>
	<u>1 443 432</u>	<u>1 596 151</u>	<u>2 580 693</u>

Le Barreau du Québec

Fonds d'opérations de l'immeuble

Revenus et dépenses

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Revenus		
Fonds général		
Location	1 154 135	1 159 702
Fonds d'études juridiques		
Location	55 044	57 574
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau	400 530	447 919
Location	379 241	392 162
Revenus nets de placements (note 24)	3 521	3 523
Amortissement de l'apport reporté (note 13)	16 425	16 425
	<u>2 008 896</u>	<u>2 077 305</u>
Dépenses		
Gestion, traitements et charges sociales	277 995	284 167
Taxes foncières	391 905	373 095
Énergie	231 390	223 063
Assurance	10 000	9 565
Entretien ménager	102 300	101 768
Contrats de service, incluant l'amortissement des frais d'installation de locataires de 25 911 \$ (25 910 \$ en 2012)	108 937	126 938
Gardiennage et sécurité	100 378	103 808
Entretien du bâtiment	143 649	135 155
Remplacement des ascenseurs	237 000	
Frais divers	47 411	26 166
Amortissement des immobilisations corporelles	482 550	488 652
Frais généraux provenant du fonds général	121 057	123 090
	<u>2 254 572</u>	<u>1 995 467</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>(245 676)</u>	<u>81 838</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'opérations de l'immeuble
Surplus investis en immobilisations et surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

			2013-03-31	2012-03-31
	Surplus investis en immobilisations	Surplus	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus (déficit) au début				
Solde déjà établi	2 965 983	(96 959)	2 869 024	2 836 889
Incidence de la transition (note 3)		2 203	2 203	2 500
Solde redressé	2 965 983	(94 756)	2 871 227	2 839 389
Acquisitions d'immobilisations corporelles	34 815	(34 815)		
Dus au fonds général (aménagement des locaux)	191 820	(191 820)		
Contribution du fonds général		237 000	237 000	
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(466 125) ^(a)	220 449	(245 676)	81 838
Surplus à la fin	<u>2 726 493</u>	<u>86 058</u>	<u>2 812 551</u>	<u>2 871 227</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds d'opérations de l'immeuble

Situation financière

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	2 138	92 950	10 521
Loyers à recevoir		1 861	12 010
Taxes à la consommation à recevoir		3 643	
Avance au fonds d'études juridiques du Québec (note 23)			2 664
Frais payés d'avance		71 323	
Taxes payées d'avance	95 129	90 789	86 243
	<u>97 267</u>	<u>260 566</u>	<u>111 438</u>
Long terme			
Frais d'installation de locataires	76 584	102 495	128 405
Charges de retraite payées d'avance (note 22)	12 326	2 140	
Immobilisations corporelles (note 8)	3 759 221	4 206 956	4 514 937
	<u>3 945 398</u>	<u>4 572 157</u>	<u>4 754 780</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	39 814	25 540	31 751
Taxes à la consommation à payer			1 901
Loyers perçus d'avance			1 188
Dus au fonds général (note 23)	33 342	388 584	374 651
Dû au fonds d'études juridiques (note 23)	26 963	45 833	50 000
	<u>100 119</u>	<u>459 957</u>	<u>459 491</u>
Long terme			
Charges de retraite à payer			6 683
Dus au fonds général (aménagement des locaux), sans intérêt ni modalités précises de remboursement	852 110	1 043 930	1 235 749
Apport reporté (note 13)	180 618	197 043	213 468
	<u>1 132 847</u>	<u>1 700 930</u>	<u>1 915 391</u>
SURPLUS			
Surplus investis en immobilisations	2 726 493	2 965 983	3 065 720
Surplus (déficit)	86 058	(94 756)	(226 331)
	<u>2 812 551</u>	<u>2 871 227</u>	<u>2 839 389</u>
	<u>3 945 398</u>	<u>4 572 157</u>	<u>4 754 780</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	354 217	347 862
Revenus nets de placements (note 24)	<u>8 886</u>	<u>6 726</u>
	<u>363 103</u>	<u>354 588</u>
Dépenses		
Prestations versées	260 374	181 321
Remboursements avocats parents	3 578	2 273
Frais d'administration	4 569	2 099
Frais généraux provenant du fonds général	<u>17 822</u>	<u>15 000</u>
	<u>286 343</u>	<u>200 693</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>76 760</u>	<u>153 895</u>
Surplus réservés au début	<u>457 629</u>	<u>303 734</u>
Surplus réservés à la fin	<u><u>534 389</u></u>	<u><u>457 629</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Situation financière

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	121 055	120 040	119 022
Avance au fonds général (note 23)	557 624	483 059	329 868
Frais payés d'avance		7 528	
	<u>678 679</u>	<u>610 627</u>	<u>448 890</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	2 300	3 500	2 101
Cotisations reportées	141 990	149 498	143 055
	<u>144 290</u>	<u>152 998</u>	<u>145 156</u>
SURPLUS RÉSERVÉS			
Affectés	<u>534 389</u>	<u>457 629</u>	<u>303 734</u>
	<u>678 679</u>	<u>610 627</u>	<u>448 890</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'autoprotection
Revenus et dépenses, et surplus réservés et déficit

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	472 289	463 816
Revenus nets de placements (note 24)	2 622	10 427
Recouvrement d'indemnités	6 200	
Honoraires de gestion – fonds général		25 000
	<u>481 111</u>	<u>499 243</u>
Dépenses		
Indemnités	195 343	107 803
Frais de défense	287 050	94 300
Assurance responsabilité professionnelle	531 874	445 180
Frais généraux	21 079	10 127
Frais généraux provenant du fonds général	68 712	60 230
	<u>1 104 058</u>	<u>717 640</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(622 947)	(218 397)
Surplus réservés au début	<u>281 610</u>	<u>500 007</u>
Surplus réservés (déficit) à la fin	<u>(341 337)</u>	<u>281 610</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'autoprotection
Situation financière

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	516	22 293	22 103
Avances au fonds général (note 23)		285 269	507 144
Frais payés d'avance	433 958	445 083	337 410
Taxes à la consommation à recevoir		17	711
	<u>434 474</u>	<u>752 662</u>	<u>867 368</u>
Long terme			
Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement	<u>132 267</u>	<u>132 267</u>	<u>132 267</u>
	<u><u>566 741</u></u>	<u><u>884 929</u></u>	<u><u>999 635</u></u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	4 600	4 200	4 202
Cotisations reportées	189 320	199 330	190 740
Dus au fonds général (note 23)	<u>214 158</u>		
	<u>408 078</u>	<u>203 530</u>	<u>194 942</u>
Long terme			
Provision pour éventualités (note 16)	<u>500 000</u>	<u>399 789</u>	<u>304 686</u>
	<u>908 078</u>	<u>603 319</u>	<u>499 628</u>
SURPLUS RÉSERVÉS (DÉFICIT)	<u>(341 337)</u>	<u>281 610</u>	<u>500 007</u>
	<u><u>566 741</u></u>	<u><u>884 929</u></u>	<u><u>999 635</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	593 149	576 997
Revenus nets de placements (note 24)	<u>525 669</u>	<u>293 594</u>
	<u>1 118 818</u>	<u>870 591</u>
Dépenses		
Indemnités	437 222	813 613
Remboursements avocats parents	6 125	7 375
Traitements et charges sociales	53 951	41 027
Honoraires juridiques	3 587	24 244
Frais de comité	12 550	11 253
Frais de bureau	12 220	8 429
Honoraires d'audit	10 290	8 995
Frais généraux provenant du fonds général	<u>87 574</u>	<u>73 189</u>
	<u>623 519</u>	<u>988 125</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	495 299	(117 534)
Surplus réservés au début	<u>6 911 520</u>	<u>7 029 054</u>
Surplus réservés à la fin	<u><u>7 406 819</u></u>	<u><u>6 911 520</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Situation financière

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	2 977	186	2 786
Intérêts courus	30 836	30 564	35 359
Avances au fonds général (note 23)	<u>479 709</u>	<u>372 277</u>	<u>366 296</u>
	513 522	403 027	404 441
Long terme			
Placements (note 14)	<u>8 965 864</u>	<u>8 451 661</u>	<u>8 162 220</u>
	<u>9 479 386</u>	<u>8 854 688</u>	<u>8 566 661</u>
PASSIF			
Court terme			
Autres dettes de fonctionnement	33 656	36 656	34 791
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732	250 732
Indemnités à payer			61 945
Provision pour indemnités (note 16)	1 551 542	1 403 844	951 714
Cotisations reportées	<u>236 637</u>	<u>251 936</u>	<u>238 425</u>
	2 072 567	1 943 168	1 537 607
SURPLUS RÉSERVÉS			
Affectés	<u>7 406 819</u>	<u>6 911 520</u>	<u>7 029 054</u>
	<u>9 479 386</u>	<u>8 854 688</u>	<u>8 566 661</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Situation financière cumulée
 aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

	2013-03-31						2012-03-31		2011-04-01
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto-protection	Fonds d'indemnisation	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF									
Court terme									
Encaisse	6 047 819	34 091	2 138	121 055	516	2 977	6 208 596	2 183 139	1 737 432
Débiteurs	907 145	4 898				30 836	942 879	954 064	1 179 884
Avances à d'autres fonds et entités (note 23)				557 624		479 709			
Fonds général	214 158								
Fonds d'autoprotection	1 882 665								
Fonds d'études juridiques	33 342	26 963							
Fonds d'opérations de l'immeuble	587 690						587 690	771 375	334 609
École du Barreau du Québec	696						696	402	
Comité sur la sténographie	101 262						101 262	83 365	38 973
La Corporation de services du Barreau du Québec	80 260						80 260	158 449	27 297
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	215 796						215 796	220 060	212 063
École de sténographie judiciaire du Québec								28 906	
Fondation du Barreau du Québec									
Frais payés d'avance	780 750		95 129		433 958		1 309 837	1 363 081	660 085
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000					140 000	140 000	140 000
Placements									
	<u>20 925 121</u>						<u>20 925 121</u>	<u>19 083 565</u>	<u>16 380 763</u>
	31 776 704	205 952	97 267	678 679	434 474	513 522	30 512 137	24 986 406	20 711 106
Long terme									
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	852 110								
Prêt à recevoir du fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement									
Placements					132 267				
Charges de retraite payées d'avance (note 22)	4 134 464	994 085				8 965 864	14 094 413	15 475 223	18 640 358
Frais d'installation de locataires	1 185 819	45 618	12 326				1 243 763	219 698	
Immobilisations corporelles			76 584				76 584	102 495	128 405
Immobilisations incorporelles	1 281 721	10 732	3 759 221				5 051 674	4 228 418	5 563 029
	1 174 025	187 045					1 361 070	2 759 148	1 652 809
	<u>40 404 843</u>	<u>1 443 432</u>	<u>3 945 398</u>	<u>678 679</u>	<u>566 741</u>	<u>9 479 386</u>	<u>52 339 641</u>	<u>47 771 388</u>	<u>46 695 707</u>
PASSIF									
Court terme									
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	5 098 911	212 593	39 814	2 300	4 600	33 656	5 391 874	4 674 611	5 297 066
Provisions pour vacances à payer	1 138 055	23 761					1 161 816	1 082 515	960 088
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 706 705						1 706 705	1 789 255	1 671 493
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	3 758 078						3 758 078	3 845 414	3 139 138
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 284 515						7 284 515	3 715 927	3 392 793
Cotisations à remettre à l'Office des professions	277 491						277 491	282 443	292 869
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer						250 732	250 732	250 732	250 732
Cotisations reportées						236 637	11 006 373	10 885 579	9 618 171
Indemnités à payer	10 283 184	155 242		141 990	189 320				61 945
Provision pour indemnités							1 551 542	1 403 844	951 714
Revenus reportés	340 003						340 003	565 727	503 819
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	110 250						110 250	116 730	113 070
Dus à d'autres fonds et entités (note 23)									
Fonds général		1 882 664	33 342		214 158				
Fonds d'études juridiques			26 963						
Fonds du programme d'assistance parentale	557 625								
Fonds d'indemnisation	479 709								
Fondation du Barreau du Québec	4 277	1 225					5 502	12 907	45 500
École du Barreau		1 907					1 907	1 907	
	<u>31 038 803</u>	<u>2 277 392</u>	<u>100 119</u>	<u>144 290</u>	<u>408 078</u>	<u>2 072 567</u>	<u>32 846 788</u>	<u>28 627 591</u>	<u>26 298 398</u>
Long terme									
Dus au fonds général, sans intérêt			852 110						671 490
Charges de retraite à payer									
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267								
Provision pour éventualités					500 000		500 000	399 789	304 686
Apport reporté			180 618				180 618	197 043	213 468
	<u>31 171 070</u>	<u>2 277 392</u>	<u>1 132 847</u>	<u>144 290</u>	<u>908 078</u>	<u>2 072 567</u>	<u>33 527 406</u>	<u>29 224 423</u>	<u>27 488 042</u>
SURPLUS (DÉFICIT)									
Surplus réservés (déficit)	1 929 971	(1 031 737)		534 389	(341 337)	7 406 819	8 498 105	9 096 106	10 156 519
Surplus investis en immobilisations	2 455 746	197 777	2 726 493				6 232 126	6 790 523	7 002 370
Surplus libres	4 848 056		86 058				4 082 004	2 660 336	2 048 776
	<u>9 233 773</u>	<u>(833 960)</u>	<u>2 812 551</u>	<u>534 389</u>	<u>(341 337)</u>	<u>7 406 819</u>	<u>18 812 235</u>	<u>18 546 965</u>	<u>19 207 665</u>
	<u>40 404 843</u>	<u>1 443 432</u>	<u>3 945 398</u>	<u>678 679</u>	<u>566 741</u>	<u>9 479 386</u>	<u>52 339 641</u>	<u>47 771 388</u>	<u>46 695 707</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Le Barreau du Québec

Revenus et dépenses cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

						2013-03-31	2012-03-31	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto- protection	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Cotisations	23 526 286			354 217	472 289	593 149	24 945 941	22 386 071
Vente de publicité – Journal Barreau et site Internet	856 528						856 528	956 132
Registre des testaments	804 735						804 735	756 230
Congrès	707 766						707 766	694 949
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		2 504 835					2 504 835	2 251 411
Formation continue obligatoire	3 756 172						3 756 172	2 639 383
Annonces et abonnements		102					102	6 382
Revenus nets de placements (note 24)	617 555	55 326	3 521	8 886	2 622	525 669	1 169 286	668 707
Honoraires de gestion	378 554						378 554	565 678
Services urgence-avocat	108 612						108 612	113 486
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités et renversement de provision pour éventualités	268 035				6 200		274 235	186 342
Mobilité de la main-d'œuvre	249 922						249 922	214 296
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	108 591						108 591	106 714
Location			1 588 420				379 241	348 302
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			400 530				400 530	447 919
Amortissement de l'apport reporté			16 425				16 425	16 425
Revenus divers	196 874						196 874	201 768
	<u>31 579 630</u>	<u>2 560 263</u>	<u>2 008 896</u>	<u>363 103</u>	<u>481 111</u>	<u>1 118 818</u>	<u>36 858 349</u>	<u>32 560 195</u>
Dépenses								
Syndic	7 435 629						7 110 320	6 884 321
Inspection professionnelle	2 155 357						2 079 031	1 725 887
Greffes et registrariat	2 131 117						1 996 139	1 804 071
Recherche et législation	298 067	843 737					1 088 949	991 358
Communications et publicité institutionnelle	2 271 514						2 218 361	1 754 762
Journal Barreau	853 446						848 340	843 544
Développement et soutien à la profession	1 092 793						1 046 447	1 063 798
Formation continue obligatoire	2 860 524						2 782 192	2 623 024
Centre de documentation		200 968					187 677	157 903
Publicité et promotion								101 234
Subventions aux organisations liées		1 568 341					1 568 341	1 382 444
Gestion des comptes en fidéicommis		202 875					202 875	230 851
Contributions et projets spéciaux	67 816	119 158					186 974	235 458
Prestations versées				260 374			260 374	181 321
Remboursements avocats parents	228 150			3 578		6 125	237 853	263 023
Indemnités					195 343	437 222	632 565	921 416
Frais de défense					287 050		287 050	94 300
Dépenses institutionnelles								
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 480 496						1 480 496	1 223 475
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 221 004						1 213 673	1 081 763
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	892 745						868 054	810 486
Frais d'administration				4 569			4 569	2 099
Assurance responsabilité professionnelle					531 874		531 874	445 180
Frais généraux	7 178 562	475 760		17 822	89 791	180 172	7 506 353	6 404 007
Frais d'opérations de la Maison du Barreau			2 254 572				2 254 572	1 995 170
	<u>30 167 220</u>	<u>3 410 839</u>	<u>2 254 572</u>	<u>286 343</u>	<u>1 104 058</u>	<u>623 519</u>	<u>36 593 079</u>	<u>33 220 895</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>1 412 410</u>	<u>(850 576)</u>	<u>(245 676)</u>	<u>76 760</u>	<u>(622 947)</u>	<u>495 299</u>	<u>265 270</u>	<u>(660 700)</u>

Le Barreau du Québec

Flux de trésorerie cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	265 270	(660 700)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 531 694	1 414 430
Radiation d'immobilisations corporelles		59 829
Amortissement des frais d'installation de locataires	25 911	25 910
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Variation de la juste valeur des placements	(636 607)	222 910
Augmentation des charges de retraite payées d'avance	(1 024 065)	
Diminution des charges de retraite à payer		(891 188)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>997 492</u>	<u>841 060</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 143 270</u>	<u>995 826</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	175 861	239 423
Variation nette des avances à l'École du Barreau du Québec	183 685	(436 766)
Variation nette des avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(17 897)	(44 392)
Variation nette des avances au Comité sur la sténographie	(294)	(402)
Variation nette des avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	78 189	(131 152)
Variation nette des avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	4 264	(7 997)
Variation nette des avances à la Fondation du Barreau du Québec	28 906	(28 906)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>(956 872)</u>	<u>(1 245 987)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(504 158)</u>	<u>(1 656 179)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus à la Fondation du Barreau du Québec	(7 405)	(32 593)
Variation nette des dus à l'École du Barreau		1 907
Cotisations à remettre à divers organismes	<u>3 393 750</u>	<u>1 136 746</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>3 386 345</u>	<u>1 106 060</u>
Augmentation nette de l'encaisse	<u>4 025 457</u>	<u>445 707</u>
Encaisse au début	<u>2 183 139</u>	<u>1 737 432</u>
Encaisse à la fin	<u><u>6 208 596</u></u>	<u><u>2 183 139</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations et en titres de créances hypothécaires pour lesquels le Barreau a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Le Barreau utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes, les escomptes, les coûts de transaction et le montant des commissions à l'état des revenus et dépenses.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des revenus

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements incluent les revenus d'intérêts ainsi que les variations de la juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, le Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les dividendes.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatées sur la durée de l'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des états de la situation financière du fonds général, du fonds d'études juridiques, du fonds du programme d'assistance parentale, du fonds d'autoprotection et du fonds d'indemnisation.

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres sources de revenus

Les revenus du Barreau provenant de la vente de publicité, du registre de testaments, des congrès et de la formation continue obligatoire sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les frais généraux sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Service du contentieux et exercice illégal, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, ressources matérielles, inscriptions et cotisations annuelles, du Service informatique, du Service des ressources humaines et du Service de gestion de l'information aux fonds suivants : fonds d'études juridiques, fonds d'opérations de l'immeuble, fonds d'indemnisation, fonds d'autoprotection et École du Barreau du Québec. Le solde non réparti est présenté dans l'état des revenus et dépenses du fonds général sous la rubrique Frais généraux.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'études juridiques

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations corporelles comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau et aux aménagements permanents des locaux.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds du programme d'assistance parentale

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais de fonctionnement engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Fonds d'autoprotection

Le fonds d'autoprotection, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent aux activités institutionnelles du Barreau et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau souscrit à une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an.

Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le Barreau peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, et les frais d'installation de locataires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Améliorations locatives – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Système de climatisation	10 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Logiciels corporatifs	10 ans
Frais de conception de cours	4 ans
Téléphonie	10 ans

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

	<u>Périodes</u>
Frais d'installation de locataires	Durée initiale des baux, 10 ans et 5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment – Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Réduction de valeur

Lorsque le Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle et incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Contribution au fonds général

Depuis le 1^{er} avril 2007, le fonds d'études juridiques est susceptible, à la suite de la décision du comité exécutif, de verser annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession engagées par celui-ci.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des cotisations prévues.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme, si nécessaire.

Contribution à l'École du Barreau du Québec

Le fonds général verse à l'École du Barreau du Québec une contribution d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École, si nécessaire.

Surplus du fonds d'indemnisation

Les surplus du fonds d'indemnisation doivent être maintenus à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec, et la date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant au Fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 17.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 18. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectifs de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie, et la date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 19. L'École de sténographie judiciaire du Québec, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Éducaloi. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 20. Éducaloi, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Le Barreau constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Le Barreau comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes en utilisant la méthode du report et de l'amortissement. Selon cette méthode :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (13 ans en 2012).

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers du Barreau établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1^{er} avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012 et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (suite)

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont le Barreau peut se prévaloir au moment de la transition. Le Barreau a appliqué les exemptions facultatives suivantes :

Avantages sociaux futurs

Le Barreau a fait le choix de reporter prospectivement les gains et pertes actuariels et les coûts des services passés non comptabilisés à la date de transition.

Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement

À la date de transition, le Barreau a choisi de désigner certains actifs ou passifs financiers pour qu'ils soient évalués à la juste valeur.

Incidence de la transition sur les surplus au 1^{er} avril 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur les surplus du Barreau à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011, est présentée ci-après :

	\$
Avantages sociaux futurs (a) et incidence sur les surplus à la date de transition	271 100

Rapprochement de l'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses au 31 mars 2012

Le rapprochement de l'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses figurant dans les derniers états financiers du Barreau (au 31 mars 2012) et de l'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses déterminée selon les nouvelles normes comptables se détaille comme suit :

	\$
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses au 31 mars 2012 établie selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément)	(635 836)
Effet de la transition aux nouvelles normes comptables résultant des éléments suivants	
Avantages sociaux futurs (a)	(44 952)
Gains latents sur les placements (b)	20 088
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses au 31 mars 2012 établie selon les nouvelles normes comptables	(660 700)

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (suite)

Éléments de transition

Les éléments suivants permettent d'expliquer l'incidence pour le Barreau de la transition aux nouvelles normes comptables sur les surplus au 1^{er} avril 2011 et sur l'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses au 31 mars 2012.

(a) Avantages sociaux futurs :

Antérieurement, les obligations transitoires non amorties des régimes de retraite étaient amorties sur la durée moyenne résiduelle d'activités des salariés actifs. Selon les nouvelles normes comptables, le Barreau a comptabilisé tous les montants des obligations transitoires non amorties des régimes de retraite non encore comptabilisées à la date de transition dans les surplus d'ouverture;

(b) Gains latents sur les placements :

Antérieurement, les gains latents sur les placements étaient dans l'état des surplus libres ou des surplus réservés. Selon les nouvelles normes, le Barreau a comptabilisé les gains latents sur les placements dans l'état des revenus et dépenses à partir de la date de transition.

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie du Barreau.

4 - COTISATIONS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Cotisations totales	43 097 025	39 458 289
Cotisations versées au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	(9 423 886)	(9 215 742)
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	(8 814 781)	(7 377 359)
Cotisations versées au fonds d'indemnisation	(593 149)	(576 997)
Cotisations versées au fonds d'autoprotection	(472 289)	(463 816)
Cotisations versées au fonds du programme d'assistance parentale	(354 217)	(347 862)
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<u>(236 800)</u>	<u>(232 630)</u>
	23 201 903	21 243 883
Variation des cotisations reportées affectées à la campagne publicitaire	<u>324 383</u>	<u>(246 487)</u>
	<u><u>23 526 286</u></u>	<u><u>20 997 396</u></u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

5 - FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Créances diverses (déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 17 828 \$; 13 056 \$ en 2012; 11 026 \$ en 2011)	902 066	887 621	718 744
Intérêts courus	5 079	26 774	38 743
	<u>907 145</u>	<u>914 395</u>	<u>757 487</u>

6 - FONDS GÉNÉRAL – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Fonds d'autoprotection	214 158		
Fonds d'études juridiques	1 882 665	1 297 176	48 874
Fonds d'opérations de l'immeuble	33 342	388 584	374 651
École du Barreau du Québec	587 690	771 375	335 068
La Corporation de services du Barreau du Québec	101 262	83 365	36 441
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	80 260	158 449	27 297
Comité sur la sténographie	696	402	
École de sténographie judiciaire du Québec	215 796	220 060	212 063
Fondation du Barreau du Québec		28 906	
	<u>3 115 869</u>	<u>2 948 317</u>	<u>1 034 394</u>

7 - FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Quote-part de 12,37 % (21,21 % en 2012; 35,08 % en 2011) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (44,34 %; 48,8 % en 2012; 75,2 % en 2011) et de sociétés ouvertes canadiennes (55,66 %, 51,2 % en 2012; 24,8 % en 2011) détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	891 295	1 373 905	3 267 389
Quote-part de 12,36 % (21,2 % en 2012; 32,04 % en 2011) de titres de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	76 304	219 609	366 145

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

7 - FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS (suite)

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Quote-part de 12,36 % (21,2 % en 2012; 32,04 % en 2011) de fonds communs de placement en obligations détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	937 746	2 084 782	2 827 372
Quote-part de 40,66 % (39,16 % en 2012) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	947 224	907 977	
Quote-part de 39,4 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)			1 065 387
Quote-part de 50,87 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)			2 322 716
Quote-part de 40,66 % (39,16 % en 2012) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1 029 012	1 496 797	
Dépôt en fidéicommiss, taux préférentiel moins 2,5 %	425 000	425 000	425 000
Fonds communs de placement du marché monétaire, à la juste valeur équivalente au coût	2 140 139	18 658 565	15 692 462

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

7 - FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS (suite)

	2013-03-31	2012-03-31	2011-04-01
	\$	\$	\$
Coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales	18 359 977		
Encaisse chez le fiduciaire	252 888		
	<u>25 059 585</u>	<u>25 166 635</u>	<u>25 966 471</u>
Encaissements disponibles à court terme	20 925 121	19 083 565	16 246 547
	<u>4 134 464</u>	<u>6 083 070</u>	<u>9 719 924</u>

Le coût des placements s'élève à 24 742 721 \$ au 31 mars 2013 (25 068 490 \$ en 2012; 25 844 320 \$ en 2011).

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2013-03-31			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobiliers et équipement	454 568	297 826	156 742	123 939
Équipement informatique	327 381	153 132	174 249	131 617
Ordinateur	509 754	352 786	156 968	101 951
Améliorations locatives	43 061	13 357	29 704	9 902
Téléphonie	570 075	297 748	272 327	57 007
	<u>1 904 839</u>	<u>1 114 849</u>	<u>789 990</u>	<u>424 416</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 139 407	625 021	514 386	263 126
Logiciels corporatifs	1 023 176	363 537	659 639	102 318
Frais de conception de cours	777 343	285 612	491 731	194 336
	<u>2 939 926</u>	<u>1 274 170</u>	<u>1 665 756</u>	<u>559 780</u>
	<u>4 844 765</u>	<u>2 389 019</u>	<u>2 455 746</u>	<u>984 196</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobiliers et équipement	53 653	42 921	10 732	10 730
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	72 489	6 071	66 418	29 026
Logiciels corporatifs	251 917	131 290	120 627	25 192
	<u>324 406</u>	<u>137 361</u>	<u>187 045</u>	<u>54 218</u>
	<u>378 059</u>	<u>180 282</u>	<u>197 777</u>	<u>64 948</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2013-03-31			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (a)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (a)	7 054 998	5 111 117	1 943 881	176 375
Mobilier et équipement	50 478	25 793	24 685	10 097
Système de climatisation	191 664	172 493	19 171	19 166
Améliorations locatives	262 355	116 035	146 320	26 235
Aménagement des locaux	2 506 768	1 221 604	1 285 164	250 677
	<u>10 406 263</u>	<u>6 647 042</u>	<u>3 759 221</u>	<u>482 550</u>

(a) La juste valeur du terrain et du bâtiment est estimée à 18 500 000 \$ au 1^{er} avril 2011.

Au cours de l'exercice, le Barreau a capitalisé un montant de 136 205 \$ de salaires au développement de logiciels.

	2012-03-31			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	581 204	339 016	242 188	141 710
Équipement informatique	188 877	88 986	99 891	72 443
Ordinateur	442 689	250 835	191 854	104 003
Améliorations locatives	17 275	3 455	13 820	3 455
Téléphonie	570 075	240 741	329 334	57 007
	<u>1 800 120</u>	<u>923 033</u>	<u>877 087</u>	<u>378 618</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 177 116	538 119	638 997	259 555
Logiciels corporatifs	989 192	261 220	727 972	98 919
Frais de conception de cours	365 105	91 276	273 829	91 276
	<u>2 531 413</u>	<u>890 615</u>	<u>1 640 798</u>	<u>449 750</u>
	<u>4 331 533</u>	<u>1 813 648</u>	<u>2 517 885</u>	<u>828 368</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2012-03-31			
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Amortissement de l'exercice \$
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	53 653	32 191	21 462	10 729
Ordinateur				3 394
	<u>53 653</u>	<u>32 191</u>	<u>21 462</u>	<u>14 123</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	145 130	49 686	95 444	58 095
Logiciels corporatifs	251 917	106 098	145 819	25 192
	<u>397 047</u>	<u>155 784</u>	<u>241 263</u>	<u>83 287</u>
	<u><u>450 700</u></u>	<u><u>187 975</u></u>	<u><u>262 725</u></u>	<u><u>97 410</u></u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	4 934 742	2 120 256	176 375
Mobilier et équipement	30 613	15 698	14 915	6 123
Système de climatisation	191 664	153 326	38 338	19 166
Améliorations locatives	262 355	89 799	172 556	37 806
Aménagement des locaux	2 491 818	970 927	1 520 891	249 182
	<u>10 371 448</u>	<u>6 164 492</u>	<u>4 206 956</u>	<u>488 652</u>

Au cours de l'exercice 2012, le Barreau a capitalisé un montant de 103 226 \$ de salaires au développement de logiciels.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2011-04-01			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	652 573	316 697	335 876	186 831
Équipement informatique	88 442	36 456	51 986	37 614
Ordinateur	445 721	224 158	221 563	89 144
Téléphonie	570 075	183 734	386 341	57 007
	<u>1 756 811</u>	<u>761 045</u>	<u>995 766</u>	<u>370 596</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	709 306	303 955	405 351	161 239
Logiciels corporatifs	809 095	165 385	643 710	80 909
	<u>1 518 401</u>	<u>469 340</u>	<u>1 049 061</u>	<u>242 148</u>
	<u><u>3 275 212</u></u>	<u><u>1 230 385</u></u>	<u><u>2 044 827</u></u>	<u><u>612 744</u></u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	79 869	33 430	46 439	15 974
Équipement informatique	7 478	4 985	2 493	3 871
Ordinateur	16 970	13 576	3 394	3 394
	<u>104 317</u>	<u>51 991</u>	<u>52 326</u>	<u>23 239</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	611 105	233 630	377 475	129 784
Logiciels corporatifs	313 320	87 047	226 273	31 332
	<u>924 425</u>	<u>320 677</u>	<u>603 748</u>	<u>161 116</u>
	<u><u>1 028 742</u></u>	<u><u>372 668</u></u>	<u><u>656 074</u></u>	<u><u>184 355</u></u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	4 758 367	2 296 631	176 376
Mobilier et équipement	30 613	9 575	21 038	10 106
Système de climatisation	191 664	134 160	57 504	19 164
Améliorations locatives	378 061	167 699	210 362	37 806
Aménagement des locaux	2 311 147	721 745	1 589 402	231 115
	<u>10 306 483</u>	<u>5 791 546</u>	<u>4 514 937</u>	<u>474 567</u>

Au cours de l'exercice 2011, le Barreau a capitalisé un montant de 126 636 \$ de salaires au développement de logiciels.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 1 702 400 \$ au 31 mars 2013 et 1 740 402 \$ au 31 mars 2012.

10 - FONDS GÉNÉRAL – DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Fonds d'autoprotection		285 269	507 144
Fonds du programme d'assistance parentale	557 625	483 059	329 868
Fonds d'indemnisation	479 709	372 277	366 296
La Corporation de services du Barreau du Québec			132
Fondation du Barreau du Québec	4 277		43 120
	<u>1 041 611</u>	<u>1 140 605</u>	<u>1 246 560</u>

11 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – DÉBITEURS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Créances diverses	1 535		370 770
Intérêts courus	3 363	3 584	3 547
	<u>4 898</u>	<u>3 584</u>	<u>374 317</u>

12 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – PLACEMENTS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Quote-part de 4,81 % (4,28 % en 2012; 3,29 % en 2011) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (44,34 %; 48,8 % en 2012; 75,2 % en 2011) et de sociétés ouvertes canadiennes (55,66 %, 51,2 % en 2012; 24,8 % en 2011) détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	346 958	277 347	306 861
Quote-part de 4,81 % (4,28 % en 2012; 3,97 % en 2011) de titres de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	29 703	44 344	45 325

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

12 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – PLACEMENTS (suite)

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	365 041	420 961	350 000
Quote-part de 2,33 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)			63 104
Quote-part de 2,78 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)			127 140
Quote-part de 3,17 % (3,22 % en 2012) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	73 944	74 693	
Quote-part de 3,17 % (3,22 % en 2012) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	80 329	123 147	
Encaisse chez le fiduciaire	98 110		
	<u>994 085</u>	<u>940 492</u>	<u>892 430</u>

Le coût des placements s'élève à 920 425 \$ au 31 mars 2013 (864 941 \$ en 2012; 839 885 \$ en 2011).

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

13 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	197 043	213 468	229 893
Amortissement de l'exercice	<u>16 425</u>	<u>16 425</u>	<u>16 425</u>
Solde à la fin	<u><u>180 618</u></u>	<u><u>197 043</u></u>	<u><u>213 468</u></u>

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ au 31 mars 2013 (16 425 \$ en 2012 et en 2011).

14 - FONDS D'INDEMNISATION – PLACEMENTS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Quote-part de 42,65 % (37,51 % en 2012; 32,02 % en 2011) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (44,34 %; 48,8 % en 2012; 75,2 % en 2011) et de sociétés ouvertes canadiennes (55,66 %, 51,2 % en 2012; 24,8 % en 2011) détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	3 075 414	2 429 882	2 982 438
Quote-part de 42,66 % (37,51 % en 2012; 31,32 % en 2011) de titres de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	263 285	388 493	357 890
Quote-part de 42,66 % (37,51 % en 2012; 31,32 % en 2011) de fonds communs de placement en obligations détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	3 235 690	3 688 028	2 763 625

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

14 - FONDS D'INDEMNISATION – PLACEMENTS (suite)

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Quote-part de 31,31 % (31,68 % en 2012) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	729 391	734 456	
Quote-part de 31,31 % (31,68 % en 2012) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	792 367	1 210 802	
Quote-part de 33,01 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)			892 486
Quote-part de 25,53 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)			1 165 781
Encaisse chez le fiduciaire	869 717		
	<u>8 965 864</u>	<u>8 451 661</u>	<u>8 162 220</u>

Le coût des placements s'élève à 8 721 073 \$ au 31 mars 2013 (8 195 972 \$ en 2012 et 7 927 897 \$ en 2011).

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

15 - ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en septembre 2016, à verser une somme de 401 973 \$ pour la location de locaux à Québec et à Montréal ainsi que pour des droits d'utilisation de logiciels et la prestation de services y afférents. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 247 809 \$ en 2014 et à 61 665 \$ en 2015 et 2016 et à 30 833 \$ en 2017.

Le Barreau s'est de plus engagé à verser pour l'année 2013-2014 100 000 \$ à l'organisme Pro Bono et 200 000 \$ à une entité contrôlée, soit Educaloi.

16 - ÉVENTUALITÉS

Fonds d'autoprotection

Une provision pour éventualités de 500 000 \$ a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le Barreau du Québec fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 1 863 656 \$.

Fonds d'indemnisation

Une provision pour indemnités de 1 551 542 \$ a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 5 947 582 \$.

17 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 137 818 \$ (145 161 \$ en 2012) et des frais de services informatiques de 110 271 \$ (147 028 \$ en 2012) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

17 - FOND D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (suite)

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2012 :

	<u>2012-12-31</u>	<u>2011-12-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>110 980 707</u>	<u>103 128 464</u>
Total du passif	<u>64 192 015</u>	<u>36 443 558</u>
Actifs nets	<u>46 788 692</u>	<u>66 684 906</u>
Revenus	<u>9 493 092</u>	<u>11 891 749</u>
Dépenses	<u>28 266 077</u>	<u>20 675 259</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>(1 095 863)</u>	<u>1 278 209</u>
Activités d'investissement	<u>700 009</u>	<u>(1 929 317)</u>

18 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 400 530 \$ (447 919 \$ en 2012), des honoraires de gestion des admissions de 32 719 \$ (32 617 \$ en 2012) et des frais généraux de 383 927 \$ (414 969 \$ en 2012). Étant donné que l'École du Barreau et Le Barreau du Québec ont été avisés d'une coupure de subvention par le ministère de l'Éducation, un allègement des frais généraux de 150 000 \$ (néant en 2012) a été entériné par le Barreau du Québec.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2012 :

	<u>2012-05-31</u>	<u>2011-05-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>5 139 060</u>	<u>3 951 079</u>
Total du passif	<u>3 083 502</u>	<u>1 456 423</u>
Actifs nets	<u>2 055 558</u>	<u>2 494 656</u>
Revenus	<u>8 371 093</u>	<u>7 691 850</u>
Dépenses	<u>8 813 194</u>	<u>8 290 541</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

18 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC (suite)

	<u>2012-05-31</u>	<u>2011-05-31</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>(3 332 460)</u>	<u>(418 577)</u>
Activités d'investissement	<u>1 589 332</u>	<u>71 250</u>
Activités de financement	<u>1 714 960</u>	<u>(110 770)</u>

19 - ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et le Comité sur la sténographie ont contribué aux revenus de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour des montants de 10 000 \$ et de 50 000 \$ respectivement (de 0 \$ et de 50 000 \$ en 2012).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2012 :

	<u>2012-06-30</u>	<u>2011-06-30</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>58 640</u>	<u>195 744</u>
Total du passif	<u>225 646</u>	<u>336 534</u>
Actifs nets négatifs	<u>(167 006)</u>	<u>(140 790)</u>
Revenus	<u>399 016</u>	<u>324 264</u>
Dépenses	<u>425 232</u>	<u>345 569</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>3 063</u>	<u>(65 568)</u>
Activités d'investissement	<u>(14 097)</u>	<u>(9 993)</u>
Activités de financement	<u>(123 692)</u>	<u>204 803</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

20 - ÉDUCALOI

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'Éducaloi au 31 mars 2013 :

	Non audité 2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Total de l'actif	<u>594 547</u>	<u>943 413</u>
Total du passif	<u>557 316</u>	<u>826 182</u>
Actifs nets	<u>37 231</u>	<u>117 231</u>
Revenus	<u>1 929 886</u>	<u>2 170 354</u>
Dépenses	<u>2 009 886</u>	<u>2 080 680</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>(152 158)</u>	<u>54 216</u>
Activités d'investissement	<u>(24 425)</u>	<u>(19 970)</u>

21 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau du Québec pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé au Comité sur la sténographie des honoraires de gestion pour un montant de 14 450 \$ (11 505 \$ en 2012).

Voici des renseignements financiers inclus dans les états financiers du Barreau du Québec :

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Revenus	<u>99 224</u>	<u>98 160</u>
Dépenses	<u>121 753</u>	<u>18 872</u>
Total de l'actif	<u>248 613</u>	<u>278 837</u>
Total du passif	<u>880</u>	<u>8 575</u>
Surplus	<u>247 733</u>	<u>270 262</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

22 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau du Québec, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Le Barreau est aussi le promoteur d'un régime complémentaire (non enregistré) offrant des prestations supérieures aux maximums prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) à certains employés. La charge relative au régime non enregistré est déterminée au moyen de calculs actuariels. La portion non enregistrée du régime n'est pas capitalisée.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2011, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2013 en date du 31 décembre 2012.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants inscrits dans les états financiers

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	43 909 300	37 913 000
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 597 700	1 391 200
Cotisations des employés	988 200	989 800
Intérêts débiteurs	2 268 100	2 204 400
Prestations versées	(2 322 000)	(1 533 900)
Modifications au régime		41 700
Pertes actuarielles	5 502 600	2 903 100
Solde à la fin	<u>51 943 900</u>	<u>43 909 300</u>
Actifs des régimes		
Solde au début	37 410 800	31 810 100
Cotisations de l'employeur	3 371 600	3 129 700
Cotisations des employés	988 200	989 800
Prestations versées	(2 322 000)	(1 533 900)
Rendement réel des actifs des régimes	1 680 100	3 015 100
Solde à la fin	<u>41 128 700</u>	<u>37 410 800</u>
Situation de capitalisation – déficit	(10 815 200)	(6 498 500)
Éléments non pris en compte		
Pertes actuarielles nettes non amorties	12 188 000	6 645 700
Coût non amorti des services passés	88 300	149 700
Actif au titre des prestations constituées	<u>1 461 100</u>	<u>296 900</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

22 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite perçues d'avance	<u>1 243 763</u>	<u>219 698</u>

Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars de chaque année, se présente comme suit :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	%	%
Catégorie d'actifs		
Actions		
Canadiennes	15,90	11,70
Américaines et internationales	22,60	19,80
Titres à revenu fixe	54,10	64,30
Placements alternatifs	<u>7,40</u>	<u>4,20</u>
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

Principales hypothèses

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,45	5,15
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,15	5,75
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	4,90	5,15
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

22 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Composantes des coûts constatés dans l'exercice

Les composantes des coûts constatés au titre des prestations constituées pour l'exercice se présentent comme suit :

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Coût de l'employeur pour le service courant	1 597 700	1 391 200
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	2 268 100	2 204 400
Rendement réel des actifs des régimes	(1 680 100)	(3 015 100)
Modifications au régime		41 700
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées	<u>5 502 600</u>	<u>2 903 100</u>
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	7 688 300	3 525 300
Différence entre les rendements prévus et les rendements réels sur les actifs des régimes	(203 000)	1 310 300
Différence entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel du gain actuariel sur les obligations au titre des prestations constituées	(5 339 300)	(2 794 800)
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées aux régimes pour l'exercice	<u>61 400</u>	<u>16 400</u>
Coûts constatés dans l'exercice	<u><u>2 207 400</u></u>	<u><u>2 057 200</u></u>
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite	<u><u>2 105 657</u></u>	<u><u>1 714 324</u></u>

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des régimes de retraite pour l'exercice s'élève à 3 129 722 \$ (2 605 512 \$ au 31 mars 2012).

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

23 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Revenus d'honoraires de gestion		
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	110 271	147 028
École de sténographie judiciaire du Québec	21 015	14 171
École du Barreau du Québec	32 719	32 617
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	9 000
Comité sur la sténographie	14 450	11 505
Programme d'assistance parentale	15 000	15 000
	<u>223 455</u>	<u>229 321</u>
Salaires de la haute direction		
Bâtonnier	290 685	278 760
Vice-président	140 687	140 150
Bâtonnier sortant	144 050	140 550
Directeur général	275 625	262 500
Dépenses d'affiliations – Fonds général		
Cotisation à la Fédération des ordres professionnels de juristes	560 450	471 888
Subventions aux organisations liées – Fonds d'études juridiques		
Centre d'accès à l'information juridique	575 415	505 320
Cotisation à l'Institut canadien d'information juridique CANLII	515 111	500 276
Éducaloi	200 000	153 333
Pro Bono – Québec	100 000	76 667
Centre de justice de proximité	100 000	100 000
Bourses d'études	37 500	
Fondation du Barreau du Québec	23 315	29 573
Subventions diverses	17 000	17 275
	<u>1 568 341</u>	<u>1 382 444</u>
Frais généraux et dépenses institutionnelles répartis		
École du Barreau du Québec	383 927	414 969
Allègement – École du Barreau du Québec	(150 000)	
Fonds d'études juridiques	444 406	419 943
Fonds d'opérations de l'immeuble	121 056	123 090
Fonds d'indemnisation	87 574	73 189
Fonds d'autoprotection	68 712	60 230
	<u>955 675</u>	<u>1 091 421</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

23 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles			
Fonds général	424 416	378 618	370 596
Fonds d'études juridiques	10 730	14 123	23 239
Fonds d'opérations de l'immeuble	482 550	488 652	474 567
Amortissement des immobilisations incorporelles			
Fonds général	559 780	449 750	242 148
Fonds d'études juridiques	54 218	83 287	161 116

Les avances et les dus à d'autres fonds et entités portent intérêt au taux préférentiel moins 1,5 %, soit 1,5 % au 31 mars 2013 et 2012 et sont sans intérêt au 1^{er} avril 2011. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

24 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

							2013-03-31	2012-03-31	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto- protection	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts et de dividendes	312 266	24 457	3 521	8 886	2 622	225 220	44 293	532 679	891 617
Variation de la juste valeur	305 289	30 869				300 449		636 607	(222 910)
	<u>617 555</u>	<u>55 326</u>	<u>3 521</u>	<u>8 886</u>	<u>2 622</u>	<u>525 669</u>	<u>44 293</u>	<u>1 169 286</u>	<u>668 707</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

25 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Barreau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, autres que les placements en fonds communs d'actions canadiennes et d'actions mondiales. Le Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, le dépôt en fidéicomis et la quote-part des titres de créances hypothécaires canadiennes et la quote-part des obligations de sociétés ouvertes canadiennes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Barreau.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux quotes-parts des obligations gouvernementales et paragouvernementales, et des coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales est aussi considéré comme négligeable.

La quote-part de fonds communs de placement en obligations et les fonds communs de placement du marché monétaire exposent indirectement le Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

– Risque de taux d'intérêt :

Le Barreau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales et la quote-part des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes et la quote-part des titres de créances hypothécaires portent intérêt à taux fixe exposent donc le Barreau au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le dépôt en fidéicomis porte intérêt à taux variable et expose donc le Barreau à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La quote-part de fonds communs de placement en obligations et les fonds communs de placement du marché monétaire exposent indirectement le Barreau au risque de taux d'intérêt;

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011

25 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

– Risque de prix autre :

Le Barreau est exposé au risque de prix autre en raison de la quote-part de fonds communs d'actions canadiennes et d'actions mondiales, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Barreau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Barreau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 8 277 179 \$ (4 539 760 \$ au 31 mars 2012), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 35 019 534 \$ (34 558 788 \$ au 31 mars 2012).